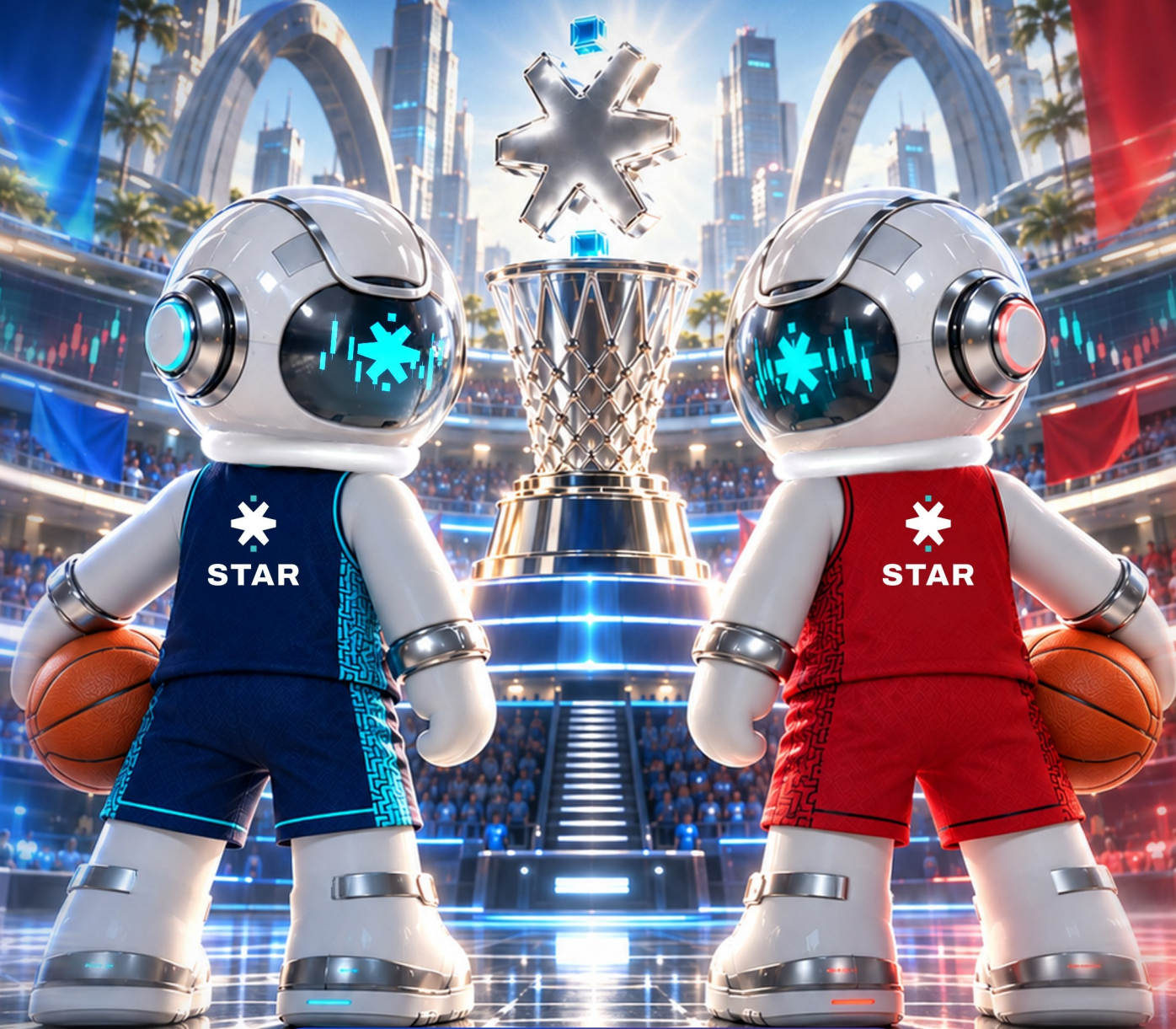




SUPERSTAR ***TRADING LEAGUE***

PATH TO GLORY



Conditions générales

Les présentes Conditions générales (les « Conditions ») régissent la participation à la SuperStar Trading League: Path to Glory (la « Promotion »), organisée par STARTRADER (« STARTRADER » ou la « Société »). En participant à la Promotion, le Client accepte d'être lié par l'intégralité des présentes Conditions.

1. Définitions et interprétation

- 1.1** « STARTRADER » ou la « Société » désigne STARTRADER et ses entités réglementées concernées qui organisent la Promotion.
- 1.2** « Client » ou « Participant » désigne tout titulaire éligible d'un compte réel STARTRADER participant à la Promotion conformément à l'Article 5.
- 1.3** « Promotion » désigne le concours de trading SuperStar Trading League: Path to Glory décrit dans les présentes Conditions.
- 1.4** « Période de la Promotion » désigne la période définie à l'Article 2.2.
- 1.5** « Session » désigne chacune des trois périodes de trading définies à l'Article 3.
- 1.6** « Conférence » désigne la Conférence Est ou la Conférence Ouest, telles que définies à l'Article 4.
- 1.7** « Points » désigne les unités obtenues par un Client en vertu des Articles 7.5 et 7.7, y compris les Points de classement et les Points bonus, qui se cumulent pour déterminer la position au classement de la Conférence et le MVP de la Saison.
- 1.8** « Taux de rentabilité » désigne l'indicateur mesurant le résultat de trading d'un Client au cours d'une Session, calculé conformément à l'Article 7.4.
- 1.9** « Heure de début du calcul » désigne, pour un Client et une Session donnés, la plus tardive des deux dates suivantes : (i) le moment où l'inscription du Client à cette Session au titre de l'Article 6.2 est finalisée, et (ii) le moment où le dépôt qualifiant exigé à l'Article 7.2 est crédité sur le compte de trading participant du Client conformément à l'Article 6.3, dans chaque cas tel qu'enregistré dans les systèmes de STARTRADER.

2. Présentation de la Promotion

- 2.1** La Promotion est intitulée « SuperStar Trading League: Path to Glory ».
- 2.2** La Période de la Promotion s'étend du 5 octobre 2026 à 00:00 au 31 décembre 2026 à 23:59 (heure du serveur).
- 2.3** La Promotion se déroule en trois Sessions (Sessions 1 à 3), réparties en deux Conférences, et s'achève par la désignation d'un MVP de la Saison conformément à l'Article 7.6.

3. Calendrier des Sessions

- 3.1** Session 1 : du 5 au 31 octobre 2026
- 3.2** Session 2 : du 1er au 30 novembre 2026
- 3.3** Session 3 : du 1er au 31 décembre 2026

4. Régions concernées et Conférences

- 4.1 La « Conférence Est » regroupe les Clients qui tradent depuis les régions MENA et Asie. Les Points cumulés par ces Clients alimentent le classement de la Conférence Est.
- 4.2 La « Conférence Ouest » regroupe les Clients qui tradent depuis les régions Union européenne, Amérique du Nord et Amérique latine. Les Points cumulés par ces Clients alimentent le classement de la Conférence Ouest.
- 4.3 La Conférence d'un Client est déterminée en fonction de la région de trading associée à son compte STARTRADER, telle qu'enregistrée dans les systèmes internes de STARTRADER. L'affectation définitive à une Conférence relève de la seule appréciation de STARTRADER.

5. Éligibilité des Clients

- 5.1 La Promotion est ouverte aux Clients titulaires d'un compte réel STARTRADER.
- 5.2 Les employés de STARTRADER ne peuvent pas participer.

6. Inscription et participation aux Sessions

- 6.1 Pour participer à la Promotion, le Client doit d'abord s'inscrire via l'Espace Client STARTRADER, à tout moment pendant la Période de la Promotion.
- 6.2 Outre l'inscription prévue à l'Article 6.1, le Client doit confirmer séparément sa participation à chaque Session à laquelle il souhaite prendre part, via l'Espace Client STARTRADER et pendant la Session concernée. La confirmation de participation n'est pas reportée d'une Session à l'autre : le Client doit la renouveler pour chaque Session.
- 6.3 Pour être classé dans une Session, le Client ayant confirmé sa participation doit, au moyen de ses fonds propres, effectuer sur son compte de trading le dépôt qualifiant minimum exigé à l'Article 7.2 pendant cette Session. Un dépôt qualifiant est requis pour chaque Session dans laquelle le Client souhaite être classé ; les dépôts effectués au cours d'une Session ne sont pas reportés sur les Sessions suivantes. Pour participer, le Client doit maintenir en permanence un Dépôt net d'au moins 300 USD sur le compte de trading participant. Le « Dépôt net » désigne le total des dépôts effectués depuis des sources externes sur le compte de trading participant à compter du dépôt qualifiant (inclus), diminué de l'ensemble des retraits et transferts sortants sur la même période. Si le Dépôt net devient inférieur à 300 USD à un moment quelconque au cours d'une Session, le Client perd son droit au classement, aux Points et à tout prix pour cette Session, et ne peut participer à une Session ultérieure que si le Dépôt net a été reconstitué à au moins 300 USD et est maintenu pendant toute cette Session.
- 6.4 Seuls les Clients inscrits, ayant confirmé leur participation à la Session concernée et ayant effectué le dépôt qualifiant requis pour cette Session peuvent voir leur résultat de trading classé dans cette Session et prétendre à un prix de Session ou de Saison au titre de l'Article 8.

- 6.5 Un seul compte actif à la fois :** chaque Client ne peut détenir qu'un seul compte de trading promotionnel actif à un moment donné. Les inscriptions multiples simultanées, les profils en double ou les comptes détenus simultanément seront regroupés ou disqualifiés.

Changement de compte après une perte : en cas de stop-out ou de perte totale des fonds sur son compte promotionnel actuel, le Client peut changer de compte en demandant l'ouverture d'un nouveau compte afin de participer aux promotions ultérieures ou en cours, sous réserve des procédures standard de vérification et d'examen de l'éligibilité.

- 6.6** Le résultat de trading d'un Client n'est pris en compte pour le classement de la Session qu'à partir du moment où le Client a satisfait aux Articles 6.1 à 6.3, soit la plus tardive des deux dates suivantes : (i) la finalisation de la confirmation de participation à la Session concernée, et (ii) le crédit du dépôt qualifiant requis sur le compte de trading participant, dans chaque cas tel qu'enregistré dans les systèmes de STARTRADER (l'« Heure de début du calcul »). Seuls l'activité de trading éligible et le P&L enregistrés à compter de l'Heure de début du calcul sont pris en compte. Toute position ouverte avant l'Heure de début du calcul est exclue. Le Client doit également remplir les conditions relatives aux régions concernées et à l'éligibilité énoncées aux Articles 4 et 5.

7. Fonctionnement de la Promotion

7.1 Participation aux Sessions

- 7.1.1** Un Client n'est réputé participer à une Session que s'il a confirmé sa participation à cette Session et effectué le dépôt qualifiant requis pour celle-ci, dans chaque cas conformément à l'Article 6.

7.2 Conditions d'admissibilité au classement de la Session

- 7.2.1** Pour être admissible au classement de la Session, aux Points et à tout prix associé, le Client doit, pendant la Session concernée : (i) confirmer sa participation conformément à l'Article 6.2 ; (ii) effectuer, au moyen de ses fonds propres et depuis une source externe, un dépôt qualifiant minimum de 300 USD sur le compte de trading participant conformément à l'Article 6.3. Les transferts internes entre comptes STARTRADER ne constituent pas un dépôt qualifiant ; et (iii) afficher un Taux de rentabilité d'au moins 0 % à la clôture de cette Session. En outre, le Client doit maintenir en permanence un Dépôt net d'au moins 300 USD pendant la Session concernée, conformément à l'Article 6.3.

7.3 Classement de la Session

- 7.3.1** Au sein de chaque Session, les Clients éligibles sont classés de la 1^{re} à la 30^e place, séparément dans chaque Conférence, en fonction de leur Taux de rentabilité : le Client affichant le Taux de rentabilité le plus élevé de sa Conférence est classé 1^{er}, le Client affichant le deuxième Taux le plus élevé est classé 2^e, et ainsi de suite.
- 7.3.2** Si deux Clients ou plus d'une même Conférence obtiennent un Taux de rentabilité identique, le Client ayant réalisé le volume de trading le plus élevé (en lots) pendant cette Session est classé devant. En cas de nouvelle égalité, le Client ayant effectué le premier son dépôt qualifiant pendant cette Session est classé devant.

7.4 Calcul du Taux de rentabilité

- 7.4.1** Le Taux de rentabilité est calculé selon la formule suivante : $\text{Taux de rentabilité} = [(P\&L \text{ clôturé} + P\&L \text{ flottant} - \text{Retraits} - \text{Transferts sortants}) / (\text{Solde initial du compte} + P\&L \text{ flottant initial} + \text{Total des dépôts} + \text{Crédit initial} + \text{Transferts entrants} + \text{Autres sources} + \text{Crédits reçus})] \times 100$.
- Chaque composante de la formule est calculée à compter de l'Heure de début du calcul et déterminée par STARTRADER sur la base de ses enregistrements système.
- 7.4.2** « P&L clôturé » (profit/perte réalisé) désigne le total des gains ou pertes réalisés sur l'ensemble des transactions clôturées entre l'Heure de début du calcul et la clôture de la Session concernée.
- 7.4.3** « P&L flottant » (profit/perte latent) désigne les gains ou pertes latents sur les positions ouvertes éligibles au calcul du Taux de rentabilité, au moment du calcul.
- 7.4.4** « Retraits » désigne le total des fonds retirés du compte de trading entre l'Heure de début du calcul et la clôture de la Session concernée.
- 7.4.5** « Transferts sortants » désigne tous les fonds transférés hors du compte du Client entre l'Heure de début du calcul et la clôture de la Session concernée.
- 7.4.6** « Solde initial du compte » désigne le solde du compte immédiatement avant que le dépôt qualifiant ne soit crédité sur le compte de trading participant du Client.
- 7.4.7** « P&L flottant initial » désigne le montant éventuel constaté par les systèmes de STARTRADER à l'Heure de début du calcul au titre des positions éligibles au calcul du Taux de rentabilité.
- 7.4.8** « Total des dépôts » désigne la somme de tous les dépôts effectués sur le compte de trading participant du Client entre l'Heure de début du calcul et la clôture de la Session concernée, y compris le dépôt qualifiant minimum exigé à l'Article 7.2.
- 7.4.9** « Crédit initial » désigne tout crédit promotionnel ou bonus présent sur le compte à l'Heure de début du calcul et éligible au calcul du Taux de rentabilité.
- 7.4.10** « Transferts entrants » désigne tous les transferts internes vers le compte du Client entre l'Heure de début du calcul et la clôture de la Session concernée, y compris les transferts depuis d'autres comptes STARTRADER appartenant au même Client.
- 7.4.11** « Autres sources » désigne tous les fonds supplémentaires, cashbacks ou remises perçus entre l'Heure de début du calcul et la clôture de la Session concernée et venant alimenter le solde du compte, à l'exclusion des crédits promotionnels non éligibles au calcul du Taux de rentabilité.
- 7.4.12** « Crédits reçus » désigne tous les crédits ou bonus supplémentaires perçus entre l'Heure de début du calcul et la clôture de la Session concernée et éligibles au calcul du Taux de rentabilité.

| 7.5 Points

- 7.5.1** À chaque Session, les 30 premiers Clients de chaque Conférence obtiennent des Points selon un barème de 30 points : la 1^{re} place de la Conférence rapporte 30 Points, puis 1 Point de moins par rang, jusqu'à 1 Point pour la 30^e place.
- 7.5.2** Les 3 premiers de chaque Conférence à chaque Session reçoivent des Points bonus en plus de leurs Points de classement, comme suit : 1^{re} place — 5 Points bonus (35 Points au total) ; 2^e place — 3 Points bonus (32 Points au total) ; 3^e place — 2 Points bonus (30 Points au total).

| 7.6 Classement des Conférences et MVP de la Saison

- 7.6.1** Les Points obtenus à chaque Session se cumulent au sein de la Conférence attribuée au Client pendant toute la Période de la Promotion. Les Points n'expirent pas pendant la Période de la Promotion.
- 7.6.2** À la clôture de la Session 3, l'ensemble des Clients sont classés, toutes Conférences confondues, sur la base de leur total final de Points cumulés. Le Client totalisant le plus de Points est sacré MVP de la Saison ; les Clients totalisant respectivement le deuxième et le troisième plus grand nombre de Points sont classés Vice-champion et Troisième.
- En cas d'égalité de Points cumulés entre deux Clients ou plus, le Client dont le montant total des dépôts nets sur les trois Sessions est le plus élevé, tel qu'enregistré par les systèmes de STARTRADER, est classé devant. En cas de nouvelle égalité, le Client affichant le Taux de rentabilité moyen le plus élevé sur les trois Sessions, tel que calculé par les systèmes de STARTRADER, est classé devant ; à cette fin, toute Session à laquelle le Client n'a pas participé est comptabilisée avec un Taux de rentabilité de 0 %. Si l'égalité persiste, STARTRADER tranche à sa seule discrétion et sa décision est définitive.

| 7.7 Le concours à 3 points

- 7.7.1** STARTRADER peut, à sa seule discrétion, ouvrir au maximum une fenêtre de Points bonus d'une durée de trois jours au cours d'une Session, sans être tenue d'en ouvrir une à chaque Session. Le calendrier de ces fenêtres n'est pas communiqué à l'avance. Dès leur ouverture, les Clients en sont informés par e-mail, sur les réseaux sociaux et par notification dans l'application.
- 7.7.2** Au sein de chaque Conférence, les 3 Clients ayant généré le volume de trading le plus élevé pendant la fenêtre de Points bonus obtiennent des Points bonus et un prix, dans l'ordre décroissant de volume, comme suit : 1^{re} place — 8 Points bonus et une STARTRADER Blindbox ; 2^e place — 5 Points bonus et un coffret cadeau STARTRADER x NBA ; 3^e place — 3 Points bonus et des produits dérivés STARTRADER.

| 7.8 Incidence des retraits

- 7.8.1** Les Clients sont autorisés à retirer des fonds pendant une Session. Toutefois, les retraits peuvent affecter le classement final de la Session en raison de leur incidence sur les fonds propres du compte et sur le Taux de rentabilité.

7.9 Vérification des résultats

- 7.9.1** À l'issue du premier calcul des résultats de la Session par les systèmes automatisés de STARTRADER, STARTRADER se réserve le droit de procéder à un audit complet et à une vérification de l'activité de trading et des données transmises avant d'arrêter définitivement les classements, les Points et l'éligibilité aux prix de la Session.
- 7.9.2** Les Points et classements de la Session sont arrêtés dans un délai de sept (7) jours après la clôture de la Session concernée, sous réserve de la procédure d'audit et de vérification prévue à l'Article 7.9.1. Le total cumulé des Points de la Saison et le classement final de la Saison sont arrêtés dans un délai de sept (7) jours après la clôture de la Session 3.

7.10 Produits éligibles

- 7.10.1** Les CFD suivants sont éligibles à la Promotion (les « Produits éligibles ») : (a) paires de devises (FX) ; (b) cryptomonnaies ; (c) XAUUSD ; (d) XAGUSD ; (e) CL-OIL (1 000 barils) ; et (f) pétroles indicels (UKOUSD, USOUSD, UKOUSDft, UKOUSD+, USOUSD+, UKOUSDft+). Le volume de trading et le Taux de rentabilité générés sur tout produit non mentionné au présent Article ne sont pas pris en compte pour le classement de la Session, les Points ou l'éligibilité aux prix.
- 7.10.2** Chaque position doit être détenue pendant au moins 10 minutes. L'ensemble du P&L clôturé et du P&L flottant enregistré entre l'Heure de début du calcul et la clôture de la Session concernée est intégré au calcul du Taux de rentabilité prévu à l'Article 7.4, quelle que soit la durée de détention de la position.

8. Prix

8.1 Prix de Session

- 8.1.1** Au sein de chaque Conférence, un prix est attribué aux 10 premiers Clients de chaque Session, comme suit : 1re place — 5 000 USD ; 2e place — 3 000 USD ; 3e place — 1 000 USD ; 4e et 5e places — 500 USD chacune ; 6e à 10e places — 100 USD chacune.
- 8.1.2** Les prix de Session étant attribués séparément dans chacune des deux Conférences, un total de 10 500 USD est distribué par Conférence et par Session (21 000 USD par Session pour les deux Conférences), soit 63 000 USD de prix de Session au total sur les 3 Sessions de la Période de la Promotion.

8.2 MVP de la Saison

- 8.2.1** Un prix de 50 000 USD est attribué au Client sacré MVP de la Saison conformément à l'Article 7.6.2.

8.3 Paliers de prix

1re place — MVP de la Saison	50 000 USD
2e place — Vice-champion	20 000 USD
3e place — Troisième	10 000 USD
4e place et au-delà	paliers basés sur les Points (Article 8.4)

8.3.1 Les paliers de prix sont déterminés en fonction du total final de Points cumulés de chaque Client, toutes Conférences confondues, à la clôture de la Session 3. Les rangs et paliers indiqués au présent Article sont donnés à titre indicatif et restent soumis à la confirmation définitive de STARTRADER avant le lancement de la Promotion.

8.4 Paliers basés sur les Points (4e place et au-delà)

20 Points	10 USD de Crédit de trading
30 Points	coffret cadeau Premium STARTRADER
50 Points	100 USD de Crédit de trading
65 Points	iPhone 18 Pro Max
75 Points	iPhone Duo

8.4.1 Le palier d'un Client est déterminé par son total final de Points cumulés à la fin de la Période de la Promotion. Le prix correspondant est mis à la disposition du Client éligible conformément aux procédures de remise applicables de STARTRADER. Les seuils de Points et les lots indiqués au présent Article sont donnés à titre indicatif et restent soumis à la confirmation par STARTRADER des prix et des stocks définitifs avant le lancement de la Promotion. Les Clients classés de la 1re à la 3e place au titre de l'Article 8.3 ne peuvent pas prétendre aux prix prévus au présent Article. Lorsque les Points cumulés d'un Client lui permettent d'atteindre plusieurs paliers, il reçoit uniquement le prix correspondant au palier le plus élevé atteint, à l'exclusion des prix des paliers inférieurs. Le Crédit de trading n'est pas retirable. Les profits générés grâce au Crédit de trading peuvent être retirés sans dépôt supplémentaire ni exigence de volume de trading minimum. Le Crédit de trading reste soumis à toute durée de validité et à toutes autres conditions communiquées par STARTRADER.

8.5 Conditions relatives aux prix

- 8.5.1** Les prix sont incessibles. Les prix non monétaires ne peuvent être échangés contre de l'argent ou tout autre avantage.
- 8.5.2** Les prix en espèces sont crédités sur le solde du compte du Client et peuvent être retirés ou utilisés pour continuer à trader. Les prix de Session en espèces sont crédités dans un délai de sept (7) jours après la clôture de la Session concernée. Le prix en espèces du MVP de la Saison, ainsi que tout autre prix en espèces de la Saison, est crédité dans un délai de sept (7) jours après la clôture de la Session 3.
- 8.5.3** À l'issue de la Promotion, STARTRADER annonce publiquement les gagnants sur la page de la Promotion dans l'Espace Client.

9. Conditions générales

- 9.1** STARTRADER se réserve le droit de vérifier l'identité de chaque Client, l'éligibilité de son compte, son inscription, son affectation à une Conférence et son activité de trading.
- 9.2** STARTRADER se réserve le droit de disqualifier tout Client ayant enfreint les présentes Conditions ou s'étant livré à une activité frauduleuse, notamment, sans s'y limiter, l'utilisation de systèmes de trading tiers, la manipulation de compte, ou des opérations de couverture ou d'arbitrage au sein d'un même compte ou entre plusieurs comptes. Si un Client est disqualifié après qu'un prix lui a été crédité, STARTRADER se réserve le droit de récupérer ce prix ou d'en déduire la valeur du compte du Client.
- 9.3** STARTRADER se réserve le droit de modifier, suspendre, prolonger ou mettre fin à la Promotion, ou à toute Session, à tout moment, dans le respect des lois et réglementations applicables.
- 9.4** La participation à la Promotion est soumise à l'Accord Client en vigueur entre le Client et STARTRADER.
- 9.5** La Promotion ne peut être cumulée avec d'autres promotions STARTRADER que si cela est expressément autorisé. Les avantages cumulés restent soumis aux plafonds de campagne applicables de STARTRADER ainsi qu'à l'approbation des services Conformité et Risques.
- 9.6** En cas de litige découlant de la Promotion ou lié à celle-ci, la décision de STARTRADER est définitive et s'impose à toutes les parties.
- 9.7** En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques des présentes Conditions, la version anglaise prévaut.
- 9.8** La Promotion est nulle là où elle est interdite par la législation ou la réglementation locale applicable.
- 9.9** En participant à la Promotion, le Client reconnaît avoir lu et compris les présentes Conditions et accepte d'être lié par celles-ci dans leur intégralité.

Avertissement sur les risques

La Promotion est proposée uniquement à des fins éducatives et marketing. Elle ne constitue ni un conseil en investissement, ni une orientation financière, ni une recommandation d'adopter une quelconque stratégie ou activité de trading.

Le trading sur le Forex et les CFD comporte un niveau de risque élevé et peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Les performances passées, y compris les classements de Session ou de leaderboard, ne préjugent pas des résultats futurs.

Les Clients doivent s'assurer de bien comprendre les risques encourus, solliciter un avis professionnel indépendant si nécessaire et ne trader qu'avec des fonds qu'ils peuvent se permettre de perdre.